



2020

Octobre-Novembre-Décembre



BULLETIN COMMUNAL

COMMUNE
DE SAINT-JOSEPH



- Compte rendu des Conseils municipaux
- Informations
- Vie de la commune

COMPTE RENDU DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2020

ETAIENT PRESENTS

M. MOUCHEL Jean-Marie, Maire ;

M. BAUDELLOT Laurent, Mme LEFEVRE Sylvie, M. SEPULCHRE de CONDE Laurent, Mme LETERRIER Sophie, Adjoints ;
MM. PINCHON Roland, GUERIN Stéphane, PAIN Frédéric, CLOT Serge (arrivé à 19h00), LIGNY Franck, Mmes
ROTROU Delphine, BRUNEAU de la SALLE Mireille, MERMET-BIJON Nathalie, SIMON Bérangère, conseillers
municipaux.

Arrivée de Monsieur CLOT Serge à 19h00.

Formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES

M. AMBROIS Christophe donne pouvoir à M. PAIN Frédéric,

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme MERMET-BIJON Nathalie

Approbation du procès-verbal du 6 juillet : après correction à 14 voix pour.

CONVENTION CADRE D'ACCES AUX SERVICES NUMERIQUES

La commune de Saint-Joseph adhère à la compétence « services numériques » de Manche Numérique. Conformément à ses statuts, le Syndicat mixte a pour compétence d'encourager la mise en œuvre des nouvelles technologies de l'information et de la communication nécessaires au bon fonctionnement de l'administration. A ce titre, la signature d'une convention-cadre est indispensable, ceci afin de formaliser les relations contractuelles mais aussi pour définir les modalités et les conditions d'accès aux Services Numériques. Chaque prestation de service donnera ensuite lieu à la signature de conditions particulières, qui seront annexées à la présente convention-cadre. Pour rappel, cette adhésion permet :

De bénéficier des services de l'informatique de gestion des logiciels métiers,
D'accéder à la centrale d'achats, au catalogue des services numériques.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de signer la convention-cadre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention-cadre ainsi que l'annexe des conditions particulières.

RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : ROUTE DE LA CHASSE GRAVIERE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les estimations pour la rénovation de luminaires de modèle Iridium « route de la Chasse Gravière ».

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM) propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de :

- Option 1 : rénovation d'un luminaire défectueux en SHP Led : 1 200€ HT et conformément au barème du SDEM, la participation de la commune de Saint-Joseph s'élève à environ 720€.
- Option 2 : rénovation de 5 luminaires SHP très énergivores par du Led : 5 600€ HT et conformément au barème du SDEM, la participation de la commune de Saint-Joseph s'élève à environ 3 360€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour,

DECIDE la réalisation de la rénovation du réseau d'éclairage public « route de la Chasse Gravière »,

DEMANDE au SDEM que les travaux soient achevés pour le **31 janvier 2021**.

ACCEPTE une participation de la commune de 3 360€,

S'ENGAGE à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces relatives au règlement des dépenses.

AUTORISATION DE SIGNATURE : ETUDE THERMIQUE – RENOVATION ENERGETIQUE DES CLASSES PRIMAIRES

Dans le cadre de la demande de subvention auprès des fonds Européens LEADER pour les travaux de rénovation énergétique, il est souhaité un audit énergétique. L'entreprise SASTEC, société d'assistance et de services techniques de Thiais, propose un audit pour un coût de 3 100€ HT.

A noter qu'une étude (et son résultat) est obligatoire pour un passage en commission et ainsi obtenir une subvention (63 % plafonné à 50000€) des fonds européens.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise SASTEC de Thiais pour un coût de 3 100€ HT (soit 3 720€ TTC)

AUTORISE Monsieur le Maire à passer commande auprès de ladite entreprise.

REVERSEMENT DES PRESTATIONS CAF A FAMILLES RURALES

La Commune de Saint-Joseph, depuis le 1er septembre 2012, est gestionnaire de l'accueil de loisirs et de l'accueil du jeune enfant et peut prétendre, à ce titre, au versement des prestations de service de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

La CAF de la Manche verse la prestation de service, en fonction de la fréquentation, pour les structures du territoire déclarées à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) pour la garderie périscolaire et l'accueil de loisirs.

Suite au choix du prestataire Familles Rurales pour la mise en place de l'accueil de loisirs, il est nécessaire de reverser la prestation perçue de la CAF (prestation de service), à cet organisme, correspondant aux effectifs réalisés sur le centre de loisirs.

406 journées ont été comptabilisées au centre aéré. Un peu moins que l'année précédente mais l'organisation et la mise en place ont été retardées par la crise sanitaire actuelle. Des enfants d'autres communes ont aussi été accueillis. A noter que les parents sont très satisfaits de l'accueil de loisirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de reverser la prestation perçue par la CAF à compter de l'année 2020 au profit de Familles Rurales pour un montant global de 1 680,48€ ainsi que le dispositif COPALE pour un montant de 222€.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au reversement.

RAPPORT DES COMMISSIONS

SCOLAIRE

En raison de la COVID, l'organisation de la cantine scolaire se fait en deux services. Des parents se sont plaints que leur enfant avait au moins 20 minutes d'école en moins et surtout ils avaient faim en

attendant le deuxième service. Entre les deux services, les agents doivent désinfecter les tables. Afin d'accélérer le 1er service avec les petits, l'expérience de faire manger les CE1 au 2ème service est concluante et sera renouvelée au retour des vacances. L'adjointe aux affaires scolaires propose de donner une tranche de pain aux enfants du 2^{ème} service. Les parents seront informés avec un mot dans le cahier le vendredi 16 octobre : le conseil donne son accord pour la prise en charge de l'achat du pain. En raison des travaux de rénovation énergétique des classes primaires qui débutent le 19 octobre, il est nécessaire de déménager la classe GS-CP et le bureau de direction le samedi 17 octobre. La classe sera transportée dans la salle de réunion de la salle de sport. L'ATSEM de la classe maternelle reprend du service en mi-temps thérapeutique à compter du 17 octobre pendant 3 mois.

ACTION SOCIALE

La commission s'est réunie le 12 octobre afin d'évoquer le repas des aînés qui a été annulé du fait de la COVID. Elle propose d'acheter des paniers repas auprès de la Cidrerie de la Brique pour un coût unitaire entre 27€ et 30€. Ces paniers seront distribués en décembre par les conseillers municipaux auprès d'environ 114 personnes de la commune de plus de 70 ans. Il est demandé au conseil municipal le choix entre un panier en osier ou un sac en toile de jute réutilisable avec logo communal : le conseil choisit de retenir le sac avec le logo.

TRAVAUX-VOIRIE

Suite aux intempéries de ces derniers jours, des dégâts sont survenus au niveau du puits de lumière de la salle de sport : l'entreprise LAMACHE a effectué une réparation ponctuelle. Le changement de puits de lumière sera à prévoir.

La route du Carrefour au Diable se dégrade plus vite qu'il ne faut. Eventuellement dû au passage plus important de camions à charges lourdes. Un accord amiable devrait être envisagé entre l'entreprise TP et la commune.

Il a été envoyé un courrier en recommandé auprès des habitants concernés par l'élagage de leurs haies mitoyennes aux voiries communales. Les riverains ont jusqu'au 30 novembre pour effectuer ces travaux.

La commission s'est rendue au stade pour évaluer les travaux concernant l'élagage ou l'abattage des cyprès. Ce projet très important comprend plusieurs volets :

- Abattage des cyprès sur la partie ouest du terrain à remplacer par des feuillus moyennes tiges,
- Coût des études pour l'élagage de la haie mitoyenne enchevêtrée dans le grillage de protection,
- Ces travaux ne pouvant s'effectuer que pendant l'été pour éviter toute dégradation du terrain,
- Envisager le passage du lamier jusqu'à 4 mètres de haut qui permettrait d'alléger le poids des branches.

A noter qu'une valorisation du bois des cyprès pourrait être envisagée au sein de la filière bois/énergie afin d'éviter une dépense sèche.

Ecole : les marchés ont été signés et validés par la Préfecture. Ils débiteront le lundi 19 octobre jusqu'à l'été 2021.

Signalétique communale : la commission souhaite que les panneaux soient identiques sur l'ensemble de

la commune. Il est nécessaire de prévoir une quinzaine de panneaux d'indication des lieux. Il pourrait être proposé que la pose soit effectuée avec l'aide des habitants lors d'une journée de travaux communaux. Ce projet sera à l'ordre du jour du prochain conseil.

L'entretien des lavoirs communaux pourrait faire partie des travaux avec les habitants.

Les travaux du Bas des Rocques est le prochain aménagement de la sécurisation de la RN13.

Une réunion est prévue le 28 octobre concernant la création d'une aire de covoiturage.

COMMUNICATION

Le site internet est en cours de construction. Il est demandé au conseil municipal de se positionner sur un nom de domaine : « saint-joseph-en-cotentin » est proposé. Les couleurs actuelles du logo ne sont pas très visibles pour les mal-voyants. Une teinte plus légère sera plus adaptée. La maquette sera présentée dès qu'elle sera prête.

ETUDE DE DEVIS

REPLACEMENT POTEAU INCENDIE : VAL SINOT :

La société BEDRICH hydrants a effectué un contrôle annuel des hydrants de la commune (selon délibération du conseil municipal du 1^{er} septembre). Sur le registre, il est précisé que le poteau incendie du 4 Val Sinot est endommagé et préconise le remplacement. Une demande de devis a été effectuée auprès de VEOLIA qui propose : Fourniture et la pose d'un poteau d'incendie DN 100mm pour un coût de 2 000,00€ HT, soit 2 400,00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de retenir la proposition de VEOLIA pour la fourniture et pose d'un poteau d'incendie

AUTORISE Monsieur le Maire à passer commande.

Monsieur BAUDELLOT va prendre contact avec Véolia pour demander si les débits des poteaux incendie sont réduits de leur fait via un bi-pass.

ACHAT DEFIBRILLATEUR :

Monsieur BAUDELLOT, 1^{er} adjoint, informe le conseil municipal que depuis le décret du 4 mai 2007, toute personne est autorisée à utiliser un défibrillateur semi automatisé ou automatisé externe. Généraliser l'installation des défibrillateurs et former la population aux gestes de premiers secours constituent donc une exigence de santé publique. Suite à une évolution réglementaire (parution du décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018), il est demandé à l'ensemble des collectivités et EPCI d'installer des défibrillateurs automatisés externes (DAE) dans certains établissements recevant du public (ERP), ainsi que de transmettre l'information en Préfecture. Deux propositions de devis ont été reçues en mairie : Schiller France pour un coût de 1250€ HT et l'entreprise Electro Cœur pour un coût de 1450€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

VALIDE l'achat de ces deux défibrillateurs pour un montant de 2500,00€ HT auprès de l'entreprise Schiller auquel il faut rajouter les coûts de maintenance annuelle et formation,

DIT que la commune prendra à sa charge l'installation et la maintenance du défibrillateur ;

AUTORISE Monsieur le Maire à passer commande à ladite entreprise.

COMMUNICATIONS

La commune informe de la mise en place de borne de recharge électrique pour deux véhicules sur le parking du commerce au plus près du transformateur. Celui-ci sera remplacé et les places de stationnement seront matérialisées. Il n'y aura pas de coût financier à la charge de la commune. Les travaux débiteront courant 2021.

Une formation Premiers Secours sera dispensée aux agents communaux le lundi 26 octobre.

Monsieur BAUDELLOT fait un rappel sur la nécessité de la mise en place d'une réserve citoyenne. La réserve communale peut faire appel à des citoyens de tout âge et de tout métier, pour des missions qui n'interfèrent pas avec les missions de secours proprement dites. Il s'agit, par exemple, de contribuer à l'élaboration, à l'actualisation et à la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde, de veiller à l'information et à la préparation de la population, de participer aux actions de prévention des risques menées par la commune, de prendre en charge l'assistance matérielle aux personnes sinistrées, de les aider dans leurs démarches administratives. Dans ce cadre, la commune veillera à ne doter cette réserve que de moyens directement liés et adaptés à ses attributions et nécessaires à leur accomplissement. Monsieur BAUDELLOT souhaite l'adhésion globale des conseillers municipaux à la réserve citoyenne. L'ensemble du Conseil Municipal donne son accord pour être volontaire. Chaque conseiller doit communiquer autour de lui afin d'obtenir l'engagement des citoyens.

Proposition de faire une démonstration sur la commune avec des pompiers pour sensibiliser les habitants sur la nécessité d'un engagement à la réserve citoyenne.

Madame LEVAVASEUR remercie la commune concernant la « non-augmentation » de son loyer annuel.

Le Club des Toujours Jeunes, La Chorale de St Joseph et l'ESAT de Valognes remercient le conseil pour la subvention attribuée

La CPAM de la Manche informe que des fraudes existent sur les tests COVID. De faux agents se font payer les tests.

Le musée de l'horlogerie de Fresville souhaite acheter à la commune l'horloge obsolète de l'église au prix de 100€ : le conseil donne son accord.

L'entreprise BOUYGUES était en recherche d'un terrain pour l'implantation d'une antenne relais suite aux demandes de l'Etat de combler les zones blanches. La commune a reçu le projet d'implantation qui se situera dans un terrain privé à l'entrée du Carrefour au diable. Une demande de travaux sera déposée.

Monsieur LEPRESLE Joseph, gardien de l'église communale, a fait savoir qu'il décidait d'arrêter sa prestation. Madame PAUTAIRE Monique le remplacera. Pour le remercier pour ces 36 années, Monsieur le Maire souhaite une cérémonie qui aura lieu le 11 novembre.

QUESTIONS

Madame ROTROU demande si pour la distribution des paniers repas, les personnes concernées seront averties : Monsieur le Maire confirme que oui.

PROCHAINES REUNIONS

Conseil municipal : le jeudi 12 novembre à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h45

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2020

ETAIENT PRESENTS

M. MOUCHEL Jean-Marie, Maire ;

M. BAUDELLOT Laurent, Mme LEFEVRE Sylvie, M. SEPULCHRE de CONDE Laurent, Mme LETERRIER Sophie, Adjoints ;
MM. PINCHON Roland, GUERIN Stéphane, CLOT Serge, AMBROIS Christophe, LIGNY Franck-Edouard (arrivé à 18h45),
Mmes ROTROU Delphine, BRUNEAU de la SALLE Mireille, MERMET-BIJON Nathalie, SIMON Béangère, conseillers municipaux.
Formant la majorité des membres en exercice.

ETAIT ABSENT EXCUSE

M. PAIN Frédéric,

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme LETERRIER Sophie

Monsieur le Maire fait un point de situation sur les évènements passés : urbanisme, nid de frelons.

Approbation du procès-verbal du 15 octobre : après corrections, approuvé à 13 voix pour

MARCHE CLASSES PRIMAIRES : AVENANT 1 LOT 7

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que lors de la signature du devis pour le marché des classes primaires, une ligne a été oubliée dans le calcul du montant global HT. Il convient de rajouter la somme de 1 653,20€ HT (1 983,84€ TTC) correspondant à la fourniture et pose d'une sous-couche d'interposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE le devis de travaux présenté par l'entreprise BOURGUET MARQUE, attributaire du marché LOT 7, au coût de 1 653,20€ HT ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 du dit marché.

CONSTRUCTION DE L'AIRE DE COVOITURAGE : AVANT-PROJET (PARCELLE D570)

Une réunion d'information a eu lieu avec M. MICHEL de l'agence technique pour l'avant-projet. Il est nécessaire de commencer les travaux tout en réfléchissant sur un autre accès de sortie que celui prévu. Une étude va être proposée pour arranger le virage (éventuel giratoire) au niveau de la future aire de covoiturage. Ce surcoût devra être budgétisé pour 2021. La commune sollicitera la subvention « amendes de police ».

Monsieur le Maire et l'adjoint au Maire présentent l'avant-projet pour la réalisation des travaux d'aménagement d'une aire mutualisée de covoiturage (estimée à 20 places) et de stationnement situé sur la commune (estimée à 20 places) ainsi que le projet de convention technique et financière à passer avec le département. La maîtrise d'ouvrage et d'œuvre sera assurée par le Département. L'acquisition foncière et les frais d'achat de la parcelle D570 restent à la charge du Département. Le financement de cette opération serait supporté à part égale entre le Département et la commune. L'entretien des espaces verts sera assuré par la commune et l'entretien de l'aire proprement dite (marquage) assuré à part égale par le Département et la Commune. Le montant de l'opération est estimé à 120 000€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE les conditions exposées, les dispositions techniques et financières de l'avant-projet relatif à la construction d'une aire mutualisée de covoiturage et de stationnement sur la Commune, opération dont le coût est estimé à 120 000€ TTC ainsi que les termes de la convention technique et financière à conclure avec le Département. Le coût revenant à la commune est évalué à 50 000€.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le document correspondant

VALIDATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE COMMUN : POLE DE PROXIMITE

Le service commun du Cœur du Cotentin a été créé par convention au 1^{er} janvier 2019 après délibération de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et de l'ensemble des communes du Pôle de Proximité. Cette convention prévoyait la rédaction d'un règlement visant à préciser davantage le fonctionnement du service commun.

La rédaction de ce règlement a été menée fin 2019 et son contenu a été validé par la Commission de Territoire du service commun le 16 janvier 2020.

La convention et son avenant n° 1 détaillant les modalités d'adoption des décisions de la Commission de Territoire de service commun ainsi que les conditions de participation financière des communes ont été validés par toutes les communes du territoire. Il est désormais proposé de valider le règlement de fonctionnement.

Après avoir pris connaissance du projet de règlement de service commun du Pôle de Proximité du Cœur du Cotentin,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE le règlement de fonctionnement du service commun du Pôle de Proximité du Cœur du Cotentin.

CONCOURS RECEVEUR MUNICIPAL : INDEMNITE DE CONFECTION

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les collectivités territoriales ne versent plus d'indemnités dites de conseil à leurs comptables assignataires. La commune versait 90% du montant demandé ainsi que les frais de confection. Il est possible à compter de 2020 de verser une indemnité pour les frais de confection du budget pour un montant de 45,73€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à verser au receveur municipal la somme de 45,73€ correspondant à la confection du budget.

RAPPORT DES COMMISSIONS

TRAVAUX-VOIRIE

Les travaux de mise en place d'une buse et d'un caniveau au Rouzes ont été effectués.

Salle des fêtes : les dalles du plafond suspendu vont être changées.

La mise en place des cailloux dans les chemins communaux a été réalisée les 9-10 novembre. Il a été constaté que les chemins ne sont plus adaptés aux engins agricoles. Depuis deux ans, les conditions climatiques pendant les travaux d'ensilage les détériorent. Il existe des problèmes de circulation d'eau en raison d'encombrement de la terre. Un débernage et curage des fossés est envisagé.

Les travaux au groupe scolaire ont démarré et se passent très bien. Monsieur le Maire remercie la Directrice pour son adaptation et sa compréhension.

Salle de sport : Suite aux infiltrations sur le puit de lumière de la salle, un devis a été demandé auprès de l'entreprise LAMACHE pour envisager le changement des voûtes en plexiglas. Un 2^{ème} devis sera demandé auprès de l'entreprise LEDUC.

Une réunion en visio-conférence est prévue pour le suivi de chantier de sécurisation de la RN13 le 26 novembre.

SCOLAIRE

Les enfants acceptent le port du masque. Une réunion est prévue avec l'inspecteur d'académie le 20 novembre. Celui-ci a pointé une baisse notable dans les effectifs scolaires dans le Cotentin (baisse d'environ 1500 enfants).

SECURITE

Monsieur BAUDELOT informe que les défibrillateurs (DAE) ont été reçus. Le personnel communal a été formé le lundi 26 octobre à leur utilisation ainsi qu'une remise à niveau des gestes aux premiers secours. Un appareil sera posé au niveau de la porte de secours de la salle de sport pour un accès facile au personnel du groupe scolaire. Un autre sera mis à la salle des fêtes.

Une 2^{ème} session de formation à l'utilisation du défibrillateur sera proposée à l'équipe enseignante. Lors de l'achat de ces deux défibrillateurs, une subvention de Groupama a été accordée pour 250€.

ACTION SOCIALE

Les paniers de Noël sont en commande.

ETUDE DE DEVIS

TRAVAUX : LA REMISSERIE

La Remisserie : lors du conseil du 1^{er} septembre, un 1^{er} devis de l'entreprise CCTP pour un montant de 2 072€ HT avait été reçu. Un 2^{ème} devis auprès de l'entreprise LEMIERE a été demandé. Celui-ci est de 1 376€ HT correspondant à la pose d'un drain le long de la maison. Le propriétaire aura à sa charge la pose d'un revêtement sur le mur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DONNE son accord pour le devis de l'entreprise LEMIERE pour un coût de 1 376€ HT.

COMMUNICATION

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Monsieur le Maire et Monsieur BAUDELOT sont désignés représentants de la commune.

Un Plan mobilité a été élaboré par la Communauté d'Agglomération du Cotentin (CAC). Monsieur le Maire va mettre les documents sur clé USB pour chaque conseiller afin d'en discuter. Trois enjeux dans ce plan : que le Cotentin soit bien desservi, rééquilibrer les modalités des déplacements (mettre en place des continuités dans ce qui existe déjà), accompagner les habitants dans leur transition vers d'autres modes de déplacement.

Cycle de l'eau : La CAC a en charge la compétence de l'eau en milieu urbain. La commune doit répondre sur un plan de situation communal.

Monsieur le Maire rappelle que les frelons asiatiques sont toujours actifs et deviennent visibles à la chute des feuilles.

L'entreprise BOUYGUES va effectuer des sondages sur le terrain où il est prévu la mise en place d'une antenne relais.

La mise en place des illuminations de Noël aura lieu le samedi 5 décembre avec l'aide de l'APE.

QUESTIONS

Roland PINCHON demande si la commune a acheté de nouvelles décorations de Noël : il n'y a pas eu de commande en 2020. La commission travaux et scolaire se réuniront en janvier afin de budgétiser l'achat de nouvelles décorations en 2021.

PROCHAINES REUNIONS

Conseil municipal : mardi 22 décembre 2020 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h00

SEANCE DU 22 DECEMBRE 2020

ETAIENT PRESENTS

M. MOUCHEL Jean-Marie, Maire ;
M. BAUDELLOT Laurent, M. SEPULCHRE de CONDE Laurent, Mme LETERRIER Sophie, adjoints ;
M. PAIN Frédéric, PINCHON Roland, LIGNY Franck, CLOT Serge, Mmes ROTROU Delphine, SIMON Bérangère,
MERMET-BIJON Nathalie, BRUNEAU de la SALLE Mireille, conseillers municipaux.
Formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES

Mme LEFEVRE Sylvie donne pouvoir à M. MOUCHEL Jean-Marie,
M. AMBROIS Christophe donne pouvoir à M. PAIN Christophe,
M. GUERIN Stéphane donne pouvoir à M. BAUDELLOT Laurent

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme ROTROU Delphine

Approbation du procès-verbal du 12 novembre : approuvé à 15 voix pour

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°4

Monsieur le Maire informe qu'il convient de procéder à l'ajustement de crédits au budget général de l'exercice courant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de l'intégration de l'opération telle qu'indiquée ci-dessus et de l'ouverture de crédit correspondant telle qu'indiquée ci-après :

<u>IMPUTATIONS / LIBELLES</u>	<u>DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS</u>	<u>AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS</u>
<u>Fonctionnement</u>		
6288 autres services extérieurs	2 705,00€	
Article 6531 indemnité élus		1 682,00€
Article 6533 cotisation retraite élus		147,00€
Article 65548 Manche Numérique		876,00€

SECURISATION AIRE COVOITURAGE : DEMANDE DE SUBVENTION – AMENDE DE POLICE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement d'une aire de covoiturage et d'un parking communal. Il est possible de faire une demande de subvention se rapportant au :

- Stationnement : création d'une aire de stationnement.

L'enveloppe des travaux est évaluée à 50 000 € HT.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de transmettre au Département un dossier de demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police, pour le financement de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE la réalisation des travaux liés à l'amélioration de la sécurité ;

S'ENGAGE à exécuter lesdits travaux au cours de l'année 2021 ;

SOLLICITE l'octroi de la subvention, au titre de la répartition du produit des amendes de police, au niveau le plus élevé possible.

REVISION DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION (AC) LIBRE 2020

Par délibération du 8 décembre 2020, le conseil communautaire a arrêté le montant de l'attribution de compensation (AC) libre révisée pour 2020.

En effet, suite aux importants transferts réalisés au 1^{er} janvier 2019 et à la mise en place de services communs, il s'avère nécessaire de procéder cette année à une révision des AC libres.

Celle-ci doit permettre de prendre en compte de nouveaux services faits, et d'appliquer les clauses de revoyure prévues en 2019 par le rapport d'évaluation de la CLECT. Les principaux services faits concernent les recettes « enfance / petite enfance » qui doivent être remboursées par le budget annexe des services communs au budget principal communautaire.

En 2019, la commune de Saint-Joseph, a perçu ou versé une AC définitive pérenne de 75 143€ en fonctionnement et 0 € en investissement.

L'AC liée aux transferts de charges pour 2020 (eaux pluviales urbaines) s'élève à :

- en fonctionnement - 3 287€
- en investissement - 6 848€

L'AC 2020 Droit commun, tenant compte des transferts de charges de l'année, s'élève donc à :

- en fonctionnement **71 856€**
- en investissement - 6 848€

La révision de l'AC liée aux clauses de revoyure et corrections diverses s'élève à :

- en fonctionnement (pérenne) 519€
- en fonctionnement (non pérenne) 104€
- en investissement (non pérenne) 0€

Les parts libres et non pérennes de 2020, correspondant aux services faits conservés par la commune et aux services faits à reverser aux services communs, s'élèvent à :

- Services faits commune (non pérenne) 0€
- Services faits Services communs (non pérenne) - 9 668€

L'AC libre 2020, tenant compte des services faits de l'année, s'élève donc à :

- en fonctionnement **66 098€**
- en investissement **0€**

Enfin, la part restituée pour la gestion en service commun s'élève à 6 702€, les autres services communs tels que les ADS se chiffrant à - 3 170€.

L'AC budgétaire s'élève donc à (sous réserve de signature d'une convention de délégation de la compétence « eaux pluviales urbaines ») :

- en fonctionnement 69 630€
- en investissement 0€

Conformément à l'article 1609 nonies C, titre V, 1 bis du Code Général des Impôts, les conseils municipaux des communes membres intéressées doivent délibérer, à la majorité simple, sur l'approbation de l'AC libre qui les concerne.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu la délibération du 8 décembre 2020 de la communauté d'agglomération arrêtant le montant de l'AC libre 2020.

Le conseil municipal décide :

- D'approuver le montant d'AC libre 2020, tel que délibéré par la communauté d'agglomération :

AC libre 2020 en fonctionnement : 66 098€

AC libre 2020 en investissement : 0€

RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Considérant qu'il est parfois nécessaire, pour faire face à des accroissements temporaires d'activité, de recruter des agents non titulaires, dans les conditions fixées par l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 correspondant aux grades suivants :

- Adjoint d'animation 2^{ème} classe,
- Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe.

Le Maire propose au conseil municipal,

- De créer des emplois non permanents d'adjoint d'animation 2^{ème} classe et d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, et de l'autoriser pour la durée d'une année à compter du 26 août 2015 à recruter dans les conditions prévues à l'article 3, 1] de la loi de 1984, dès lors que le besoin se fait ressentir, des agents non titulaires afin d'assurer la nécessaire continuité du service public ;
- De décider que les agents non titulaires nommés à ces emplois seront rémunérés par référence à l'échelle indiciaire afférente au grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe et d'adjoint technique territorial de 2^{ème} ;

L'autorisation donnée au Maire vaut aussi bien pour la conclusion d'un contrat initial que pour son renouvellement dans la limite d'une durée maximale de douze mois, renouvellement compris, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'adopter les dispositions exposées ci-dessus en cas de besoin de recrutement pour un accroissement temporaire d'activité au sein de la commune ;

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents dans ces emplois seront inscrits au budget de l'exercice 2021.

CONTRAT D'ENGAGEMENT AVEC FAMILLES RURALES : CENTRE DE LOISIRS JUILLET 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de renouvellement du centre de loisirs pour l'été 2021. Familles Rurales propose deux solutions pour le centre de loisirs dont l'ouverture est prévue le mercredi 7 juillet 2021 :

- Soit sur une période du 07/07 au 23/07 (12 jours) pour un coût global de 3 000€,
- Soit sur une période du 07/07 au 30/07 (17 jours) pour un coût global de 3 700€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec Familles Rurales pour la période du 07/07 au 30/07 pour un coût global de 3 700€.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Suite à la décision de Monsieur LEPRESLE Joseph de cesser sa fonction de gardien de l'église, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette fonction a été provisoirement confiée à Madame PAUTAIRE Monique. Il convient donc de désigner rapidement un responsable. Madame PAUTAIRE Monique accepterait de poursuivre cette tâche. Monsieur le Maire demande au conseil de délibérer sur cette proposition et d'envisager l'indemnité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité

DESIGNE Madame PAUTAIRE Monique à la fonction de gardien d'église,

DECIDE de lui verser une indemnité annuelle de 362€,

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2021-compte 6225

CONVENTION D'ACCUEIL DE LOISIRS : MAIRIE DE BRIX

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune de Brix souhaite passer une convention avec la commune concernant l'accès à l'accueil de loisirs les mercredis de Brix par des enfants de St Joseph. Les communes signataires de cette convention règlent la différence entre les tarifs « hors commune » et le tarif de base des familles de Brix, soit pour 2020, 10€ par journée et par enfant. Le versement de la subvention des communes sera effectué avant le 31 décembre de l'année en cours. L'association « les Francas » s'engage à fournir aux communes le nombre de journées/enfant avant le 30 novembre de l'année écoulée. Cette convention prendra effet à la date de signature et sera reconduite de façon tacite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la commune de Brix et l'association « les Francas » de la Manche pour un coût journalier de 10€/enfant de St Joseph.

PLAN DE DEPLACEMENT DU COTENTIN

Monsieur le Maire rappelle que le projet de plan de déplacement du Cotentin est que chaque habitant pour 1€ par jour (maxi 30€ par mois) puisse bénéficier des transports collectifs dans toutes les communes du Cotentin. Dans un 1^{er} temps : transport à la demande pour rejoindre un centre de liaison pour les communes isolées, par exemple Valognes. Pour parvenir au budget nécessaire à ce projet ambitieux, il est envisagé de mettre une taxe transport (1.5% de la masse salariale) à toutes les entreprises de plus de 10 salariés. Monsieur le Maire informe les conseillers que leur avis sur ce projet sera demandé lors du prochain conseil.

COMMISSIONS

SCOLAIRE

Suite à la rencontre avec Monsieur l'inspecteur d'Académie courant novembre, il a confirmé qu'il y aura une baisse d'effectif à la rentrée scolaire 2021 de – 1500 élèves sur le Cotentin. Il a reconnu l'investissement effectué par la commune pour le groupe scolaire, le positionnement stratégique de

l'école (N13) ainsi que le dynamisme de l'équipe enseignante. Ce qui rassure la commune par rapport à d'éventuelle fermeture de classe.

Monsieur le Maire informe qu'un point presse sera effectué le 15 janvier, en compagnie de l'inspecteur d'académie, de Madame la sous-Préfète, sur l'avancement des travaux de rénovation énergétique des classes primaires.

BIBLIOTHEQUE

Une nouvelle convention pour 5 ans va être signée avec la bibliothèque départementale. L'objectif est d'augmenter la somme allouée à l'achat de livres de 1000€ à 1200€ et de donner plus d'amplitude d'horaires d'ouverture de notre bibliothèque.

SITE INTERNET

La maquette du site internet a été présentée par l'entreprise Objectif Multimédia. Une première séance de formation a été effectuée le mardi 22 décembre pour les administrateurs du futur site. Ceux-ci vont devoir créer les pages. Un audit sera effectué par l'entreprise afin de valider l'ouverture du site.

TRAVAUX

« Petits Bois » : travaux réalisés par l'entreprise LEMIERE. L'eau ne rentre plus dans la maison.

Cimetière : travaux de reprise de 17 sépultures effectués par les Pompes Funèbres LEPRESLE début décembre.

Classes primaires : les travaux sont dans les temps. Le 3^{ème} adjoint propose aux conseillers une visite du chantier le mardi 29 décembre à 9h.

Fossés communaux : l'ensemble des fossés sont à revoir (entretien, curage...), prévision à faire pour 2021.

Monsieur SEPULCHRE propose au conseil de réfléchir sur les projets de rénovation à envisager (ex : garderie, bibliothèque...) dans le cadre du plan de relance de l'Etat.

SECURITE

Le 4 février 2021, une visite de sécurité sera effectuée par les services de la Préfecture à la salle des fêtes. Monsieur BAUDELLOT informe que l'ensemble des bâtiments devront être revus concernant la sécurité.

Les deux défibrillateurs vont être installés, à l'intérieur de la salle des fêtes et à l'extérieur de la salle de sport (côté école). L'équipe enseignante et des élus seront formés à leur utilisation début d'année 2021.

ETUDE DE DEVIS

SALLE DE SPORT

Un premier devis de l'entreprise LEDUC a été reçu pour la rénovation du puits de lumière. En attente du devis de l'entreprise LAMACHE.

STADE DE FOOT

Pour l'abattage des arbres, un 1er devis reçu de l'entreprise MC ELAGAGE et dans l'attente de l'entreprise TANTEL.

COMMUNICATIONS

Suite à la distribution du sac de Noël, des courriers de remerciement ont été reçus à l'attention des conseillers municipaux.

Les anciens combattants remercient la commune pour la subvention à l'achat de leur drapeau.

Soutien économique aux entreprises durant la crise sanitaire : l'agglomération du Cotentin s'associe à la Région et l'Etat pour la mise en place de différentes mesures d'aides.

PLUi : Monsieur le Maire fait partie du comité de pilotage. Ce projet serait approuvé vers 2023.

QUESTIONS

Monsieur PAIN informe que des pierres sont enlevées au niveau du virage face à l'école. Cela pourrait entraîner des chutes de vélo. Voir à reboucher rapidement.

Monsieur LIGNY informe de la présence de nids de poule Rue Ludet : voir avec le Département pour rebouchage

PROCHAINES REUNIONS

Conseil municipal : jeudi 21 janvier 2021 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h25

INFORMATIONS

➤ OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Lundi : de 14h30 à 17h30

Mercredi : de 09h00 à 12h00

Vendredi : de 14h30 à 17h30



Email : mairie-st-joseph@wanadoo.fr

Tel : 02.33.40.07.09

Pour toutes informations concernant le tourisme, vous pouvez consulter le site Internet de l'Office de Tourisme Intercommunal du Bocage Valognais : www.ot-cotentin-bocage-valognais.f

➤ INFORMATION BIBLIOTHEQUE

RESEAU DES MEDIATHEQUES DU CŒUR COTENTIN



LIRE À CŒUR

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

3, le bourg 50700 SAINT-JOSEPH – Tél. 02 33 95 07 34

Mail : biblio-st-joseph@orange.fr

Portail en ligne : www.bibliotheque.coeur-cotentin.fr

~RAPPEL INFORMATIF~

La bibliothèque départementale de la Manche (BDM), service de la délégation à la culture du Département, a pour mission d'apporter son concours aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du département pour le développement de la lecture publique.

Trois orientations stratégiques et cinq axes de développement ont été inscrits dans le Schéma départemental de développement de la lecture publique (SDDLDP) 2020-2025 adopté en janvier 2020 :

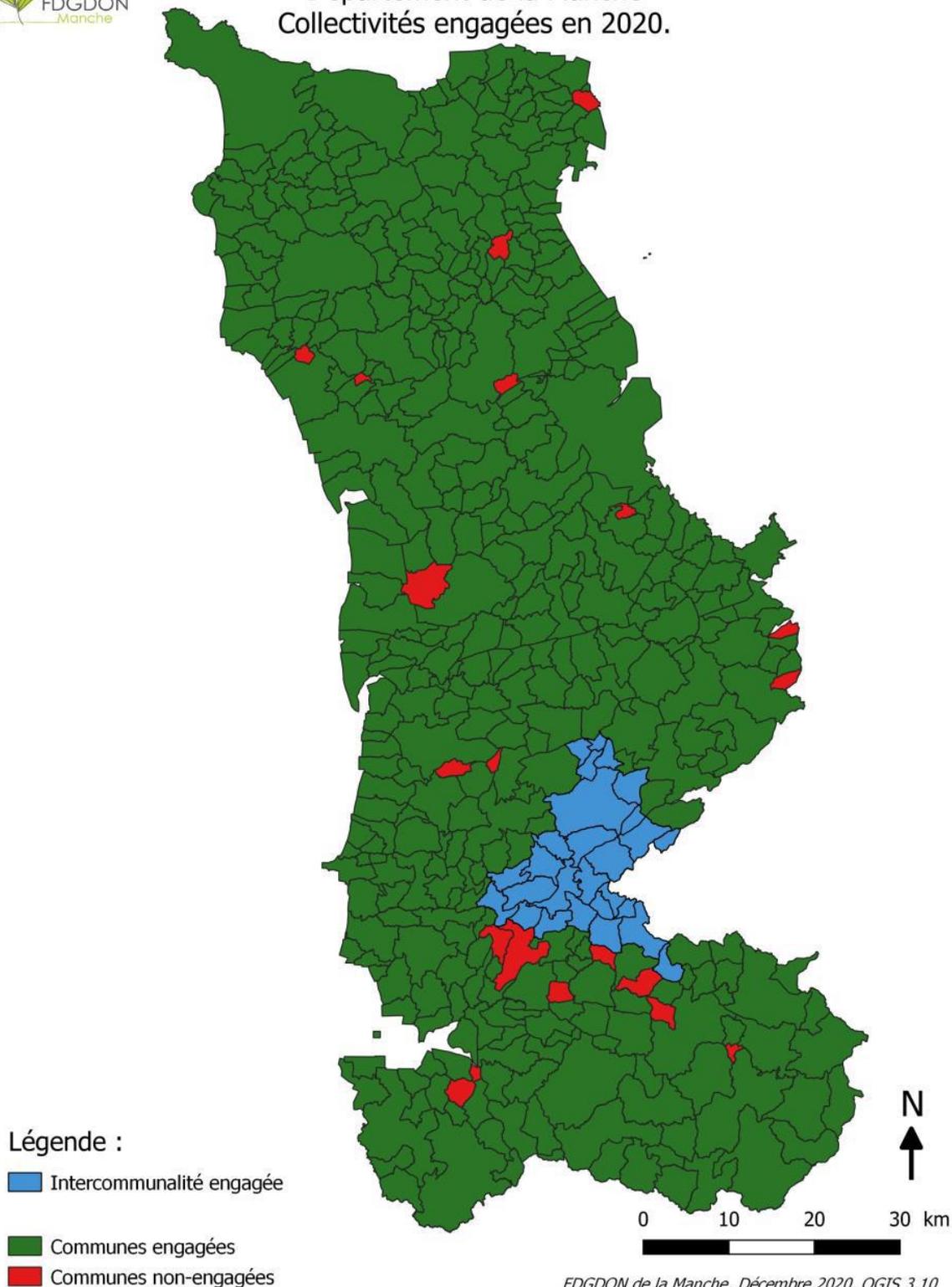
- Sous l'orientation « **habiter** » :
 - renforcer l'attractivité des bibliothèques ;
 - transformer les bibliothèques en services de proximité du quotidien.

- Sous l'orientation « **apprendre et informer** » :
 - faire des bibliothèques des espaces d'apprentissage et d'information.
- Sous l'orientation « **coopérer** » :
 - élargir les publics : tout-petits et collégiens ;
 - développer la coopération pour dynamiser l'action culturelle.

➤ **INFORMATIONS ET BILAN DE LA LUTTE COLLECTIVE**
CONTRE LE FRELON ASIATIQUE



Lutte collective contre les frelons asiatiques
 Département de la Manche
 Collectivités engagées en 2020.



Les frelons asiatiques, espèce exotique envahissante, et danger sanitaire de 2ème catégorie au titre de la santé des abeilles, est apparu dans le Sud-Manche en 2011 et le Nord-Cotentin en 2013. Suite à l'augmentation des dégâts dans les années 2015 / 2016, les différents acteurs concernés se sont mobilisés, débouchant sur la création d'un comité de pilotage à l'initiative du Conseil départemental, et d'une lutte collective. Le programme de lutte collective a été créé et mis en application dès 2016.

Le programme départemental de lutte collective contre les frelons asiatiques est constitué de :

- La sensibilisation et la prévention, dans l'objectif d'informer sur la présence et les enjeux,
- La surveillance du territoire, pour l'identification à travers un réseau d'observation,
- La lutte en protection de ruchers, par l'accompagnement des apiculteurs,
- La lutte par la destruction de nids, permettant de réduire significativement les populations.

Le programme départemental est validé par un comité de pilotage départemental, dirigé par les Services de l'Etat, avec une forte implication du Conseil départemental.

Un arrêté préfectoral de lutte collective, confie l'organisation des travaux à la FDGDON de la Manche, en tant que section départementale d'Organisme à Vocation Sanitaire, agréée par l'Etat.

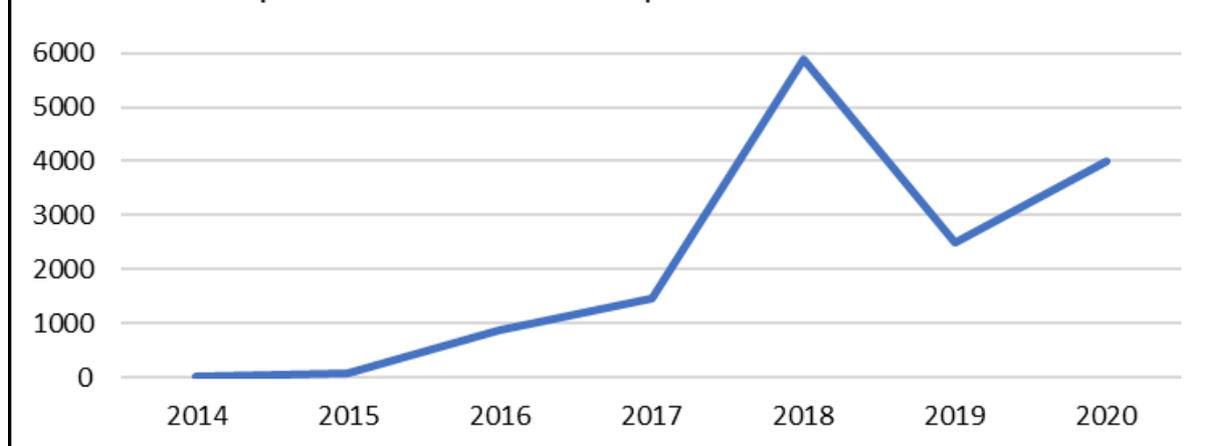
Il s'agit d'un programme complet. Ainsi, la collectivité locale, en signant la convention de lutte collective avec la FDGDON, permet le soutien et l'application sur son territoire, de l'ensemble de ces 4 axes, la destruction des nids n'étant qu'un seul de ces volets.

L'esprit de la convention de lutte collective est la mise en application collective et coordonnée sur le territoire, en vue notamment, de la destruction de tous les nids en collaboration avec la collectivité.

Les clés de la réussite = la règle d'or :

- **Bénéficiaire d'un financement permettant de détruire tous les nids trouvés**, quel que soit l'endroit (public ou privé).
- **Une destruction des nids dans la norme** (question d'efficacité de l'intervention pour éviter une destruction « sauvage » inefficace et pouvant remettre en cause la sécurité des personnes).
- **Signaler les nids observés**, et ce dès qu'ils sont trouvés.

Evolution annuelle du nombre de nids de frelons asiatiques localisés dans le département de la Manche



BILAN :

- Nous notons que l'année 2020 semble très favorable aux guêpes et frelons européens !
- Les densités de nids de frelons asiatiques restent cependant liées à l'urbanisation et la proximité de la mer.
- La problématique aura particulièrement impacté le Centre-Manche en 2020.
- Une nette progression des densités sur les grandes communes du département est identifiée en 2020, hormis Cherbourg-en-Cotentin en régression.
- En 2020, 40% des nids sont localisés sur le bâti, 50% dans la végétation, et 10% ailleurs ou non caractérisé.



➤ INFORMATION SUR LA JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE (JDC)

A compter du 23/11/2020, pendant la période de confinement, il sera possible de réaliser sa JDC en ligne. Pour cela, les jeunes devront disposer d'un compte personnel sur le site majdc.fr.

Vous trouverez toutes les informations utiles sur votre espace mairie - majdc.fr.

Concernant le recensement, celui-ci peut aussi se faire en ligne, il vous faut au préalable vous raccorder via le lien suivant :

<https://psl.service-public.fr/mademarche/BouquetDeServices/demarche?execution=e1s1>

Les jeunes de vos communes pourront ensuite, s'ils le veulent, se faire recenser en allant sur **www.service-public.fr**.

Depuis fin 1998, chaque année, ce sont environ 800 000 jeunes gens qui sont ainsi convoqués sur plus de 250 sites en Métropole et Outre-Mer.

45 jours avant la date proposée pour votre JDC, vous recevrez **l'ordre de convocation** sur lequel figurent des renseignements pratiques et le détail de la journée.

Une date figure sur votre ordre de convocation, si elle ne vous convient pas vous disposez de **15 jours** pour contacter votre centre du service national et il vous sera alors proposé une autre date.

Le jour de votre JDC, **vous devez obligatoirement présenter une pièce officielle d'identité avec photographie** (carte nationale d'identité ou passeport. En cas de doute, vous pouvez joindre votre centre du service national.

Si vous ne vous présentez pas le jour de la JDC, aucun certificat de participation ne vous sera délivré. Le certificat est **obligatoire** pour passer des examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, baccalauréat, CAP, etc...), vous devez régulariser votre situation avant l'âge de 25 ans.

➤ INFORMATION DU SDEM 50



Réunissant 99% des communes Manchoises, le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50) est un des principaux acteurs publics de l'Énergie dans le Département de la Manche.

Le SDEM50 a confié en 1994, l'exploitation du réseau public d'électricité à Enedis. Une des missions du SDEM50 consiste à **contrôler quotidiennement le respect du cahier des charges du service public de l'électricité par le distributeur** (données comptables, les éléments patrimoniaux, la qualité de l'électricité distribuée ainsi que le service aux usagers).

C'est dans ce cadre que les services du syndicat analysent les réclamations qui lui sont transmises par les élus et les usagers du réseau d'électricité.

**PROBLÈMES
D'ALIMENTATION
ÉLECTRIQUES**

**Lumière qui vacille ?
Coupures électriques fréquentes ?**

Des travaux sur le réseau électrique
sont peut-être nécessaires. N'hésitez pas à
signaler tout dysfonctionnement
auprès de votre mairie ou du SDEM50
www.sdem50.fr/vous-etes-un-usager .

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50) est la principale
collectivité locale garante de la distribution de l'électricité dans la Manche.
11 rue Dame Denise à SAINT-LÔ • 02 33 77 18 95 • sdem@sdem50.fr • www.sdem50.fr

➤ INFORMATIONS SUR LA MOBILITE DANS LE COTENTIN



Les transports sont un enjeu fort pour l'unité du territoire, à ce titre, le Plan de Déplacement du Cotentin (PDC) élaboré à partir de 2017 afin de rendre aux 129 communes du territoire un service équitable a bien mis en évidence les spécificités de notre Agglomération, rurale et urbaine, tournée vers la mer mais enclavée. La faiblesse actuelle du Cotentin dans le domaine de la mobilité est légitime puisque cela ne fait que 4 ans qu'il existe, il nous faut donc écrire à partir d'une feuille blanche un projet qui permette à chacun d'accéder à tous les services publics ou privés du territoire, notant au passage que le réseau existant a été avant tout conçu pour le transport scolaire, il doit donc être repensé y compris à Cherbourg en Cotentin.

Derrière la mobilité se trouvent d'autres enjeux majeurs : le social et notamment l'accès à la formation et à l'emploi, le tourisme, l'attractivité et le développement économique, le développement durable et l'action face à l'urgence climatique.

Par la mobilité, le Cotentin a l'opportunité de montrer qu'il peut changer le quotidien de ses habitants, en fournissant à tous, pour le même coût, avec un titre de transport unique, un réseau innovant et performant.

Génèse du PDC et les principales étapes de sa mise en oeuvre

Lancement en 2017, bus hybride et billetterie dématérialisée en 2018, expérimentation du transport à la demande, mise en place des navettes coeur de ville et des vélos électriques en 2019, reprise par l'Agglomération des transports scolaires et des lignes interurbaines en 2020.

Les 3 enjeux sont :

- mailler le territoire avec une desserte efficace
- rééquilibrer les modes de déplacement
- accompagner tous les acteurs du territoire dans l'évolution de leur mobilité.

Actuellement 60% des habitants de notre territoire veulent diminuer l'utilisation de leur véhicule personnel. 50% des déplacements se font sur une distance de moins de 3 kilomètres. Enfin 15% des ménages du Cotentin n'ont pas de voiture, ce chiffre monte à 20% pour les habitants de Cherbourg en Cotentin.

La mobilité souhaitée est de développer les solutions alternatives aux véhicules particuliers par les transports en commun, l'augmentation des modes de déplacement actifs, l'augmentation de la voiture partagée ou de l'auto-stop solidaire, c'est-à-dire le développement des nouveaux usages des véhicules particuliers.

A partir de 2021 un réseau unique serait basé sur les grands points suivants :

- une Délégation de Service Public transport sur tout le territoire de l'agglomération
- une tarification unique à 1€ le trajet ou par jour d'abonnement
- un pass mobilité unique
- des outils numériques, localisation des bus par GPS, paiement sur smartphone ... qui viendront compléter les outils traditionnels

Concernant le transport à la demande, c'est un système qui permet avec un simple téléphone ou un outil digital plus évolué de demander un transport jusqu'à 1h avant son départ. Il ne s'agit pas d'un taxi car il n'y a pas de porte à porte. Dans chaque commune il y aura au moins un point pour demander un déplacement en transport à la demande

Pour septembre 2021, il s'agit d'augmenter l'offre des correspondances concernant les scolaires, pour donner un meilleur maillage en desservant tous les pôles de proximité du territoire et en mettant en place de nouvelles lignes.

À l'été 2022 le transport à la demande sera déployé dans toutes les communes, des lignes estivales permettront d'accroître l'attractivité touristique du Cotentin. Le Cotentin sera divisé en cinq zones de transport à la demande.



➤ MODALITES DE VACCINATION DANS LE COTENTIN



QUI PEUT SE FAIRE VACCINER AUJOURD'HUI ?

- Personnes de 75 ans et plus,
- Des personnes âgées en établissements : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), unités de soins de longue durée (USLD), résidences autonomie, résidences services seniors -> principalement dans leur établissement.
- Des personnels qui travaillent dans ces établissements lorsqu'ils sont à risque de développer une forme grave du Covid-19 ;
- Des professionnels des secteurs de la santé (y compris libéraux) et du médicosocial, des pompiers et des aides à domicile âgés de 50 ans et plus et/ou présentant des comorbidités depuis le 4 janvier 2021 ;
- Des personnes handicapées hébergées dans des établissements spécialisés et leurs personnels âgés de 50 ans et plus et/ou présentant des comorbidités ;
- Les patients vulnérables à très haut risque à partir du 18 janvier 2021 devront avoir une prescription médicale de leur médecin traitant pour bénéficier de la vaccination sans critère d'âge.

La liste complète figure sur le site <https://sante.fr/> et est susceptible d'évoluer régulièrement.

COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

• Par Internet

Sur le site sante.fr : <https://www.sante.fr/centres-vaccination-covid.html>
ou directement auprès du centre de vaccination de Cherbourg-en-Cotentin
<https://vaccination-covid.keldoc.com/redirect/?dom=cabinet-medical&inst=cherbourg-octeville-50100&user=cpts-nord-cotentin&motive=81940&category=-1&cabinet=16689&specialty=496>
ou directement auprès du centre de vaccination de Valognes.(à venir)

• Par téléphone

Au 02 79 46 11 56 de 8h à 18h ou au 0800 009 110 de 6h à 22h 7j/7, pour les personnes peu familières avec l'utilisation d'internet.

Ce numéro n'est pas à vocation médicale. Si les personnes ont des questions sur la vaccination, elles doivent impérativement s'adresser à leur médecin traitant qui sera mieux à même de les informer.

Pour les questions d'ordre général liées à la COVID-19 ou à l'état d'urgence sanitaire, nous vous invitons à contacter le numéro vert national dédié (0 800 130 000). Mise à jour : 19/01/2021

OÙ SE PASSE LA VACCINATION?

Pour Cherbourg-en-Cotentin : Place centrale - Salle des fêtes - 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN.

Pour Valognes : Centre de soins non programmés - Hôpital Simone Veil - 1 avenue du 8 mai 1945 – 50700 VALOGNES

Les jours d'ouverture ainsi que les horaires sont précisés sur le site internet et sont susceptibles de modifications.

COMMENT SE DEROULE LA VACCINATION ?

Le jour du rendez-vous, se rendre au centre de vaccination et se présenter à l'accueil. Se munir d'une pièce d'identité et de sa carte Vitale.

Vous serez invité à remplir un questionnaire médical (sur votre état de santé, si vous avez déjà été diagnostiqué positif à la Covid-19, etc.) et reçu en consultation par un médecin présent sur site.

Dans le cas de patients exposés à un très haut risque face à la Covid-19, apporter l'ordonnance délivrée par votre médecin.

Ensuite, la vaccination sera réalisée par une infirmière.

Temps d'observation de 15 min, avant que la personne vaccinée ne puisse rentrer chez elle.

QUEL VACCIN ?

Seul le vaccin Pfizer est proposé pour le moment. La vaccination se déroule en deux injections espacées dans le temps.

AUTRES QUESTIONS ? Foire aux questions sur la stratégie de vaccination

<https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/la-vaccination-contre-la-covid-19/je-suis-un-particulier/article/foire-au-questions-reponses-cles>

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ISOLÉES OU EMPÊCHÉES EN MATIÈRE DE TRANSPORT

- La CPAM devrait proposer une aide au transport. Ce point fera l'objet d'une précision ultérieure.
- Dans cette attente, les communes sont invitées à mobiliser leurs ressources (CCAS, associations, réseaux d'aide, etc) pour faciliter le transport des personnes non mobiles

VIE DE LA COMMUNE

Voici des nouvelles de la chorale « le chœur des villages », qui n'ont pu être insérées dans le dernier bulletin



« Les répétitions ont repris en Août pour de tout petits groupes afin d'assurer le mariage prévu le 12 Septembre et « refaire » les voix après un si long arrêt de nos activités. Ce mariage a eu lieu devant une assemblée réduite et masquée. Pour ne courir aucun risque entre eux, les choristes qui ont accepté de chanter se sont fait tester auparavant. Pour respecter la distanciation, le chœur s'est placé dans la nef, dos à l'assemblée : drôle d'atmosphère... L'Assemblée Générale a eu lieu le 14 Septembre. Nous avons décidé de répéter par pupitre à la salle de réunion du gymnase et de tous nous retrouver dans la Salle des Fêtes toutes les trois semaines. Nous n'avons pu le faire qu'une fois puisqu'il était prévu que nous nous mettrions à l'arrêt si notre région cessait d'être en « zone blanche ». Nous attendons donc des jours meilleurs. »

OCTOBRE 2020

➤ **CLUB DES TOUJOURS JEUNES**



Le mois d'octobre a été endeuillé par le décès d'Auguste Jeanne le 31 octobre 2020. Il aurait eu 81 ans le 13 novembre 2020.

Le voici lors de son dernier anniversaire au club en 2019 pour ses 80 ans.



➤ **LE CHŒUR DU VILLAGE**



Après avoir travaillé en tout petits groupes aux mois d'Août et Septembre, le chœur a décidé de réunir tous les pupitres le 5 Octobre. Danièle est allée à Marigny chercher des masques de plexiglas qui étaient offerts à l'Association.

La salle des fêtes a été préparée avec soin pour assurer le plus de distance possible entre les chanteurs et maintenir un courant d'air supportable. Chanter avec un masque n'est pas facile, le son ne sort pas comme d'habitude mais nous étions heureux de nous retrouver. Il a été cependant décidé de suspendre par prudence les répétitions du chœur. Des répétitions de soliste ont duré jusqu'à la fin du mois.

Une réunion de préparation du site internet a pu avoir lieu.

Nous avons assisté le 16 au concert du Ténor de l'Opéra de Paris Cyril Dubois dans la salle de l'Ecole de Musique des Pieux. Il n'a pas caché sa joie de chanter enfin devant un public !

Hélas ! Ça n'a pas duré : le second confinement est arrivé la veille des Concerts en Valognais où nous avions prévu de nous rendre !

Toutes les activités ont été arrêtées.

NOVEMBRE 2020

➤ **COMMEMORATIONS
DU 11 NOVEMBRE**

La cérémonie de commémoration de l'armistice de la Grande guerre de 14/18 s'est déroulée cette année, en petit comité dans le respect des règles sanitaires. Le plus important étant d'être présent ce jour en hommage à nos héros d'hier...



DECEMBRE 2020

➤ **CLUB DES TOUJOURS JEUNES**

Comme ils n'ont pas pu organiser le repas de fin d'année, Alain Caron, Marie-Claire Mesnage, Monique Lepetit, Josiane Mouchel, Paul Equilbec, Marie-Louise Lejuez, Marie-France Jourdain, Evelyne Bignon, Sylvie Thiphaigne ont pris la décision d'offrir à chaque adhérent du club un panier repas qui a été livré à domicile.

Ce geste était un geste d'amitié, une façon de montrer que le lien qui unit les adhérents est toujours présent malgré la conjoncture actuelle.

**Meilleurs vœux !
Espérons que le Club et que la salle des fêtes ouvrira ses portes en 2021 !**



➤ **LA CANTINE SCOLAIRE**

Un grand sapin décoré par les enfants, a été installé dans la cantine pour la plus grande joie de tous !!!



«VŒUX DU MAIRE AUX SAINT-JOSEPHAISES ET SAINT-JOSEPHAIS »



« Nous sortons d'une année rendue compliquée par un virus qui nous était inconnu en début janvier 2020, le conseil et moi-même avons une pensée particulière pour toutes les personnes âgées qui sont privées de visites si précieuses pour le moral. Un grand merci aux personnels soignants, aux auxiliaires de vies, aux enseignants et à toutes les personnes qui ont essayé de donner de leur temps (masques, courses, visites..) pour faciliter les conditions de vie de nos concitoyens notamment pendant les confinements.

Même si la vie a été perturbée, nous devons et avons continué à avancer. Vous nous avez confié un nouveau mandat de 6 ans avec une équipe renouvelée, je vous remercie de votre confiance.

En 2020 la sécurisation de la RN 13 a toujours été au cœur de nos préoccupations (réunions des comités de suivi, techniques, chantiers), avec la poursuite des premiers travaux : Réalisation du chemin de la Rade, Etude du tracé de la route du bas des Roques, réalisation de l'accès à Me Tiphaigne. Le tracé de la desserte de la Chasse au Clair au Bourg a été retenu et l'acquisition des maisons du Pont à la Vieille est l'option retenue, la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) est lancée. En parlant de travaux, nous avons mis en place un éclairage des abris bus par panneaux solaires, nous avons refait la route de la salle des fêtes, et avons pavé le parvis de l'église. Les travaux de rénovations énergétiques du groupe scolaire ont démarré et se poursuivront sur le premier semestre 2021. Ce projet répond à trois objectifs : améliorer le confort des enfants et enseignants, réduire notre facture énergétique, réduire nos rejets de CO2. En conformité avec les procédures, 17 emplacements ont été récupérés au cimetière, 2020 c'est aussi 3 permis délivrés pour des maisons neuves, l'achat du terrain pour le futur parking de covoiturage et de l'école en partenariat avec le Conseil Département.

En 2021, les travaux du groupe scolaire se poursuivent, dès le mois de février, 2 bornes de recharge rapide pour voiture électrique seront installées par le SDEM sur la place Louis Mouchel. Deux défibrillateurs ont été installés en ce début d'année : 1 au groupe scolaire et l'autre à la salle des fêtes. Le personnel municipal ainsi que l'équipe enseignante seront formés à leur maniement. La réalisation du parking de covoiturage et de l'école doit se faire courant du printemps et de l'été. Les études pour la réalisation d'une zone humide pédagogique au Bas des Roques seront également réalisées. Pour raison de vétusté, le puit de lumière de la salle de sport sera changé. Suite aux fortes pluies de l'hiver des travaux conséquents de curage des fossés, d'arasement des bornes, d'empierrement seront à exécuter. Le site internet de la commune sera opérationnel, nous permettant une communication avec vous tous de meilleure qualité au plus près de l'actualité locale et nationale.

Saint-Joseph c'est aussi des gîtes ruraux, des entreprises, des commerces qu'il faut privilégier, notamment l'épicerie qui, au-delà de son activité, est un lieu de rencontre, elle remplit une fonction sociale auprès des personnes à autonomie réduite et contribue à la vie de Saint-Joseph.

Le bien vivre ensemble a été mis à mal par les confinements, par la distanciation sociale, par la limitation des manifestations accueillant du public. Au grand dam de tous les bénévoles des associations et leurs président(e)s qui ont dû annuler la mort dans l'âme leur projets 2020 ce qui nous a montré au combien ces associations sont importantes dans la vie et l'animation de notre commune.

Je voudrais remercier et féliciter le personnel communal pour la qualité de son travail : L'entretien, l'accueil des enfants, l'administration communale, également remercier l'équipe municipale qui m'entoure.

Avant de conclure je souhaite la bienvenue aux 11 nouveaux nés en 2020.

Au nom du conseil municipal, je souhaite à tous nos concitoyens mes meilleurs vœux de santé, de sérénité, et une liberté à retrouver avec une bonne dose d'adaptabilité, pour cette nouvelle année 2021. »